



MAIRIE DE BOUEE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL		
DU 22 MAI 2018		
<i>Séance</i>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	
<i>Date - Heure</i>	<b>22/05/2018 à 20H</b>	
<i>Lieu</i>	<b>MAIRIE</b>	
<i>Session</i>	<b>PUBLIQUE</b>	
<i>Référence</i>	<b>CM-CR-2018-05</b>	
<i>Présents</i>	Jean-Paul NICOLAS Alain MONNIE Evelyne RENOUS Jean-Pierre BIORET Frédéric PINEAU	André LEBORGNE Chantal SURGET Catherine RAFFIN Séverine LABARRE Jérôme GUICHARD
<i>Absent(s) excusé(s)</i>	Mme VANNERAUD Odile	
<i>Absent(s)</i>	Mme Josée CRUSSON	
<i>Procuration(s)</i>	Monsieur Louis AMIAUD à André LEBORGNE Madame Dominique GEHELE à Jérôme GUICHARD	
<i>Secrétaire de séance</i>	Madame SURGET Chantal	
<i>Début de la séance</i>	20H00	
<i>Fin de la séance</i>	22h30	
<i>Conseillers en exercice</i>	14	
<i>Conseillers présents</i>	10	
<i>Conseillers votants</i>	12	

Date de la convocation du Conseil municipal : 15 MAI 2018

Date d'affichage : 15 MAI 2018

**MENTION D’AFFICHAGE**

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil-municipal en date du 22 mai 2018, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le 29 mai 2018 dans les conditions prévues à l’article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONVOCATION**

Le 15 mai 2018, nous, Jean-Paul NICOLAS, Maire de BOUEE, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le mardi 22 mai 2018 à 20H00, en salle du conseil municipal

## **PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal de BOUEE, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le mardi 22 mai 2018, sous la présidence de Monsieur NICOLAS Jean-Paul, Maire.

### **ORDRE DU JOUR**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 09 avril 2018.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Mme Chantal SURGET, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **PROJETS DE DELIBERATIONS**

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION		
JP NICOLAS	2018-05-01	Validation projet de l'école	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12	
E. RENOUS	2018-05-02	Budget école Sainte Thérèse	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12	
E. RENOUS	2018-05-03	Décision modificative	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12	
JP NICOLAS	2018-05-04	Modification affectation du résultat	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12	
A MONNIE	2018-05-05	Participation communale pour le concert philharmonie des mondes	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12	
JP NICOLAS	2018-05-06	Parc National Régional	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12	

## **1) Présentation du projet de l'école par l'architecte Monsieur Vignault et Monsieur Gahery**

Mr Vignault : Aujourd'hui nous sommes dans la phase pro de consultation auprès des entreprises pour la conception et chiffrage du projet.

L'architecte fait un tour d'horizon sur le plan des bâtiments, en expliquant précisément les fonctions de chaque classe, dégagement, local, rampe, acoustique, matériel utilisé...

Il précise que l'extension sera construite en premier.

Il aborde le sujet de l'énergie, le choix s'est orienté sur une pompe à chaleur centrale du traitement d'air, installée dans les combles du bâtiment de la salle polyvalente.

Il précise que le matériel prévu pour les fondations du sol sera en béton, le plancher en bois ainsi que la charpente seront faits en atelier pour gagner du temps pendant la pause du béton.

Le bardage sera en Zinc.

Ce projet consiste à rendre cet établissement fonctionnel pour les enseignants, pour les enfants. Donner de la clarté avec une lumière naturelle, une circulation logique et organisée, une possibilité pendant la classe d'avoir tout le nécessaire à portée de main.

Monsieur GAHERY précise que la largeur des dégagements est de 1,50m pour permettre 2 unités de passage ou 1 fauteuil pour personne handicapée et une unité de passage.

Monsieur NICOLAS fait remonter les questions de la directrice de l'école, notamment à savoir s'il est possible, de la salle de repos, d'avoir « une vue » sur la salle des Maternelles pour contrôler les enfants au réveil ? Et d'agrandir la salle de repos pour diminuer le bureau de direction et du Rased si besoin.

L'architecte prend en compte les demandes et voit ce qui serait possible de faire.

A la demande de F. Pineau, l'architecte va prévoir également un bardage plus esthétique sur la façade donnant sur la future classe optionnelle avant que l'extension ne se fasse. Et peut-être y apposer la signalisation « Ecole les Courlis ».

Monsieur GAHERY : « la demande du permis de construire est prête pour commencer l'instruction au plus vite ; considérant le délai de 5 mois pour un bâtiment accueillant du public (ERP). Nous sommes « dans les clous » pour une fin de travaux prévue à la rentrée 2019. Il ne faut pas trainer afin que tous les aménagements soient mis en place et commencer la construction durant les vacances de la Toussaint. »

Monsieur NICOLAS : les banques ont été consultées. Cependant la Préfecture nous a contacté. Le gouvernement a mis en place des critères très stricts en matière d'économie d'énergie pour attribuer des subventions mais il faut être encore au-delà de ces normes pour être correctement subventionné !

Monsieur GAHERY : « Il est trop tôt pour acter le versement de cette subvention dans notre montage financier !

Mais cela va nous donner les orientations pour la 4ème classe.

En effet, Nous verrons si nous pouvons intégrer directement celle-ci dans le projet global ou bien s'il faut la prévoir dans un deuxième temps.

Il aborde ensuite le sujet des modulaires existants.

Monsieur NICOLAS : « ils sont gérés par Solfab nous avons donc fait appel à eux pour les déplacer. »

Monsieur GAHERY : « nous pressentons Modulobase pour les modulaires WC. Cela représente un investissement plus que conséquent. En aurez-vous l'utilité après les travaux ?

Il a fallu négocier pour les WC des maternelles. Nous continuons la réflexion.

Monsieur NICOLAS souligne que l'estimation prévisionnelle du projet global initialement prévu à 892 143 euros est passé à 844 041 euros.

Il précise que l'enlèvement de la cuve à gaz enterrée qui est dans l'enceinte de l'école sera effectué d'ici fin juin.

Monsieur GAHERY propose alors à Mr NICOLAS de signer le permis de construire.

### **Délibération annexée**

#### **2) BUDGET SAINTE THERESE**

Mme RENOUS présente le budget des dépenses de l'école « Les Courlis ».

Pour l'année, les dépenses s'élèvent à 558,34 € ; Si l'on maintient 20€ (transport scolaire) + 80€ (fournitures scolaires) par enfant pour 58 enfants on arrive à 658,34€ par enfant.

Pour être équitable, il faut que l'école privée puisse bénéficier du même budget.

Les élus décident de maintenir les 80€ par enfant pour les fournitures scolaires et 20€ par enfant pour le transport scolaire en ce qui concerne l'école « les Courlis ».

Ainsi pour l'école Sainte Thérèse : pour 60 enfants pour l'année 2018 : 39 920,69€

Mme RENOUS explique que le budget initialement prévu était de 33083.87 € ; Il faut donc faire une décision modificative qui peut s'écrire de la façon suivante :

Chapitre 065 article 6574 : + 6836.82€

Chapitre 011 article 6246 : -6836,82 €

### **Délibérations annexées**

#### **3) MODIFICATION DE L'AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET COMMUNE 2018**

Les restes à réaliser ne rentrent pas dans le calcul de l'affectation des résultats, donc il faut modifier le compte 001, soit -38550.43€ au lieu de 73.27€ ; Cette affectation du résultat s'écrit donc :

<b>002 –</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté :</b>	<b>180 000,00 €</b>
<b>1068 -</b>	<b>Excédent de fonctionnement capitalisé :</b>	<b>206 497.56 €</b>
<b>001 -</b>	<b>Report en section d'investissement :</b>	<b>- 38 550.43 €</b>

#### **4) Participation communale pour un concert**

**Rappel du conseil municipal du 27 juin 2017** : les élus avaient voté à main levée à 8 voix pour et 3 voix contre, l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour un concert le 23 mars 2018, organisé par le comité des Fêtes « la Philharmonie des deux Mondes ».

(La prestation comportait un concert classique le soir dans la salle polyvalente et une animation l'après-midi pour les écoles primaires (présentation des instruments, répétition, fonctionnement d'un orchestre...) à but pédagogique)

La délibération accordant une subvention de 1000€ et le règlement des frais de repas n'ayant pas été prise au 27 juin 2017, il y a lieu d'en prendre une aujourd'hui pour pouvoir régler ces prestations.

**Délibération annexée**

#### **5) Accueil du Mercredi**

Monsieur NICOLAS : « nous avons envoyés un courrier à chaque commune riveraine qui dispose d'un accueil de loisirs leur demandant le nombre de places vacantes pour éventuellement accueillir des enfants de BOUEE le mercredi. »

Nous serons certainement en mesure de répondre fin juin. Nous attendons une réponse claire de Malville et la Chapelle Launay. Saint Etienne de Montluc a répondu de s'adresser à la communauté de communes.

Nous préparerons une note à distribuer aux familles.

#### **6) PARC NATIONAL REGIONAL**

Monsieur BIORET rappelle ce projet qui avait déjà été évoqué en novembre 2017. Il rappelle que le projet de Réserve Naturelle Nationale a quelque peu desservi le projet de Parc National Régional en créant un amalgame. Certaines communes ont eu peur d'un projet descendant avec des contraintes environnementales fortes.

Pourtant, un PNR serait une vraie opportunité pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques. Il permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles. Il offrirait ainsi une vue d'ensemble des problématiques du territoire. C'est un projet collectif porté par les communes réunies au sein de cette instance pour sensibiliser, innover, accueillir, coordonner, travailler ensemble. C'est un projet ascendant de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine.

Le conseil municipal doit se prononcer pour ou contre la poursuite de la réflexion et nommer deux membres représentants la commune.

Les élus acceptent de poursuivre la démarche. Mrs BIORET et NICOLAS feront partie du groupe de réflexion.

**Délibération annexée**

## 7) Questions diverses

- Jury d'assises : 09 JUIN à 11H à BOUEE
- Le prochain conseil communautaire se déroulera à BOUEE le 24 mai 2018
- Problème de domiciliation pour les écuries « les châteaux » au fief guilloux :  
Mr et Mme Terrien sont domiciliés à La Bignonais. Leur seul accès passe par la propriété d'un riverain, ce qui n'est pas sans engendrer quelques problèmes.  
De ce fait ils se sont domiciliés par erreur au lieu-dit Fief Guilloux qui ne comporte qu'une seule maison, dont les propriétaires sont bien embêtés lorsque des camions viennent tourner dans leur cour.  
Pour se rendre aux Ecuries, il faut emprunter un chemin de terre sans signalétique.  
Aussi Mr et Mme Terrien nous demandent l'autorisation d'installer un panneau signalétique de leur activité.  
Les élus acceptent cette demande.
- Courrier de Mme LECORRE qui souhaite acheter la parcelle de terrain communal situé en face de chez elle. Monsieur NICOLAS explique que cet emplacement est un emplacement réservé qui doit permettre une voie d'accès au futur lotissement. On ne peut pas vendre cette parcelle ! un courrier lui sera adressé en ce sens. Par ailleurs, elle a fait une demande à VIABILIS pour acheter une parcelle à l'ouest de sa propriété dans le futur lotissement cette fois. VIABILIS réfléchit à la question.
- Monsieur MANCEL a demandé où se trouvait le tableau qu'il a offert à la mairie il y a quelques années
- BOUEE INFOS : Problème de livraison par la poste, les délais ne sont pas tenus. Les élus optent pour changer de distributeur. Monsieur NICOLAS propose Mme CRUAUD ; En effet, avec le retour de la semaine de 4 jours, son temps de travail sera réduit (suppression des TAP hebdomadaires). Elle pourrait effectuer cette tournée de livraison sur 2 jours en utilisant le véhicule communal. Les élus acceptent ce principe.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**

## **DELIBERATIONS ANNEXEES**

### **DCM 2018-05 -01 : Objet : Validation du projet de la future école et signature du permis de construire**

Après s'être fait présenter les plans de la future école communale par l'architecte, Cabinet Vignault de Nantes,

Les élus décident de valider ce projet, et autorisent Monsieur le Maire à signer le permis de construire et toutes les pièces afférentes à ce dossier

### **DCM 2018-05-02 : Objet : Budget Ecole Sainte Thérèse**

Monsieur le Maire présente le budget des dépenses de l'école « Les Courlis ».

Pour l'année, les dépenses s'élèvent à 558,34 € + 20€ (transport scolaire) + 80€(fournitures scolaires) par enfant pour 58 enfants soit 658,34€ par enfant.

Pour être équitable, il faut que l'école privée puisse bénéficier du même budget.

Soit pour 60 enfants pour l'année 2018 : **39 920,69€.**

Les élus décident de valider ce montant pour l'école Sainte Thérèse pour l'année scolaire 2018.

### **DCM 2018-05-03 : Objet : Décision modificative**

Vu la participation communale pour l'école Sainte Thérèse votée au budget en 2018, à l'article 6574, pour un montant de 33083.87 € ;

Vu le calcul des frais réels de l'école communale,

Vu l'équité qui doit prévaloir entre les deux écoles,

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu d'augmenter la participation communale initialement prévue.

La décision modificative peut s'écrire de la façon suivante :

Chapitre 065 article 6574 : + 6836.82 €

Chapitre 011 article 6246 : - 6836,82 €

Les élus acceptent de valider cette décision modificative.

### **DCM 2018-05 : Objet : Modification affectation du résultat**

Vu la délibération DCM 2018-03-06 concernant l'affectation du résultat 2017 pour la

commune de BOUEE,

Considérant une erreur administrative,

Les élus décident de modifier la délibération de l'affectation du résultat de la façon suivante :

002 : résultat de fonctionnement reporté : 180 000,00 €

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 206 497,56 €

001 : Report en section d'investissement : - 38 550,43 €

#### **DCM 2018-05-05 : Objet : Participation communale pour un concert**

Vu l'organisation d'un concert « la Philharmonie des deux Mondes » par le Comité des Fêtes de BOUEE le 23 mars dernier,

Vu son intérêt, et notamment l'animation à but pédagogique proposée pour les écoles primaires de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de participer à hauteur de 1000€ à la prise en charge de ce concert.

Il décide que ce versement sera effectué à l'ordre du comité des fêtes

#### **DCM 2018-05-06 : Objet : Parc National Régional**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Région des Pays de la Loire a engagé, depuis 2013, une réflexion sur la faisabilité d'un parc naturel régional autour de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu, afin de développer, sur ce territoire, un projet de préservation et de développement durable qui facilitera la mise en mouvement des acteurs locaux dans un sens commun, dans une logique d'efficacité et de mutualisation des compétences.

A l'échelle de l'Estuaire, ce parc permettrait de renforcer les liens entre le Nord et le Sud, créant un espace de dialogue entre les différents acteurs et en reliant les initiatives existantes entre elles.

L'Association ESTUARIUM a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour recueillir l'avis des communes et intercommunalités concernées, avant que le Conseil Régional ne statue sur la poursuite de la démarche de concertation autour de la création d'un parc. Cette mission bénéficie du financement de la Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, confirme son intérêt à poursuivre la réflexion collective sur le projet, notamment sur la définition de la future charte, avant tout engagement préalable à la réalisation du Parc.